

ARRETE N°2024-1688 du 27 septembre 2024
LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA
PROMOTION INTERNE
2024

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise Territoriaux ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude d'accès, par voie de promotion interne, au grade des agents de maîtrise :

NOM Prénom	VOIE D'ACCES
BARON Tristan	Examen professionnel
BOUDAUD Tony	Au choix
GALLAIS Nathalie	Au choix
GAVALON Harmonie	Au choix
JUBE Christian	Au choix
LAMACQ Baptiste	Au choix
SALAND Denis	Au choix
TOMAZIC Sébastien	Examen professionnel

ARTICLE 2 – la présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} octobre 2024, a une validité de 2 ans renouvelable deux fois, sur demande du fonctionnaire inscrit, un mois avant le terme de la validité de la liste :

- première réinscription à l'issue de deux années d'inscription : pour une 3^{ème} année
- deuxième réinscription à l'issue de trois années d'inscription : pour la 4^{ème} année.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera transmis pour publicité au centre de gestion de Loire-Atlantique.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette B.P. 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Saint-Nazaire, le 27 septembre 2024,



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Céline PAILLARD.